Communauté de
Communes de la
Moivre à la
Coole

Lettre d'informations de la Communauté de Communes

N° 1
Juillet 2014

Un autre regard sur la communauté de communes

Une intercommunalité nouvelle est née le 1er janvier 2014

Le mot du Président

Voici déjà 2 mois que je préside cette nouvelle communauté de communes ***De la Moivre à la Coole*** *et j'ai souhaité vous présenter ce premier numéro de* ***" la lettre d'information de la communauté de communes ".***

Cette lettre d'information est un moyen de venir jusqu'à vous et de vous donner accès aux actualités de la Communauté de Communes. Elle vous propose de faire connaissance avec les élus issus du dernier scrutin municipal, et avec l'ensemble des agents tous dévoués à votre service. Le travail à accomplir par notre Communauté de Communes est des plus important pour la population qui compose cette nouvelle communauté, qu'il s'agisse de l'emploi, des équipements et des services sociaux, culturels, ludiques et sportifs...

Cette lettre est le reflet de l'implication des élus comme du personnel communautaire et relate également les premières décisions du conseil communautaire.

Le travail à accomplir par notre Communauté de Communes est des plus important pour la population qui compose cette nouvelle communauté, qu'il s'agisse de l'emploi, des équipements et des services sociaux, culturels, ludiques et sportifs...

Par la suite, nous avons en projet de passer par une phase numérique avec un site internet avec lequel vous pourrez accéder à l'actualité locale, trouver toutes les informations utiles, l'activité de vos élus et consulter les comptes rendus des réunions du Conseil Communautaire.

J'espère que cette lettre d'informations et notre projet de communication numérique en cours de construction répondront à vos attentes et vous permettront de ressentir encore davantage votre appartenance à notre beau territoire.

Bonne lecture à toutes et tous

Michel JACQUET

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
4 grande rue
51240 SAINT GERMAIN LA VILLE
Tel : 03 26 63 67 28 Fax : 03 26 66 89 60

UNE INTERCOMMUNALITE NOUVELLE EST NEE LE 1ER JANVIER 2014

La loi de réforme des collectivités territoriales promulguée le **16 décembre 2010** constitue une étape majeure dans la construction de la France décentralisée de demain et répond aux objectifs premiers de la décentralisation affirmée en 1992.

Renforcer la démocratie locale, par l'élection au suffrage universel des délégués communautaires en même temps que les conseillers municipaux.

Accroitre l'efficacité de l'action publique locale au plus près du citoyen, par la clarification des compétences et des financements, l'achèvement de la construction intercommunale et le développement de la mutualisation des moyens des collectivités... avant la prochaine réforme.

Baptisée **Communauté de Communes de la Moivre à la Coole** notre nouvelle communauté regroupe désormais 4 anciennes communautés :

- La **CC de la vallée de la Craie**,
- La **CC de la Guenelle**,
- La **CC de la vallée de la Coole** et
- La **CC du Mont de Noix**.

Après plusieurs années de travail entre les élus de diverses communautés aux seins de commission d'études diverses au cours desquelles un travail de fon important a été réalisé l'aboutissement de tous ce efforts et concessions ont permis une fusion serein entre les membres des diverses communautés.

Forte de **25 communes** et de ses **6.750 habitants** a dernier recensement INSEE, cette nouvell intercommunalité après une période de transition du 1er janvier au 1er Avril 2014 s'est mise en place pou l'avenir de la population qui réside sur son territoire.

25 communes sont désormais solidaires :

Breuvery sur Coole, Cernon, Cheppes la Prairie, Chepy Coupetz, Coupéville, Dampierre sur Moivre, Ecury su Coole, Faux Vésigneul, Francheville, Le Fresne, Mairy su Marne, Marson, Moivre, Nuisement sur Coole, Omey Pogny, Saint Germain le Ville, Saint Jean sur Moivre Saint martin aux Champs, Saint Quentin sur Coole Sogny aux Moulins, Togny aux Bœufs, Vésigneul su Marne et Vitry la Ville.

Au sud-est de la capitale Champenoise, **Châlons en Champagne**, cette nouvelle communauté est située de chaque côté des rives de la Marne, traversée par un axe routier à grand trafic la RN 44 elle va de **Sogny aux Moulins** au nord à **Omey** au sud-est et de Moivre au nord est à **Nuisement sur Coole** au sud-est avec un bourg centre **Pogny.**

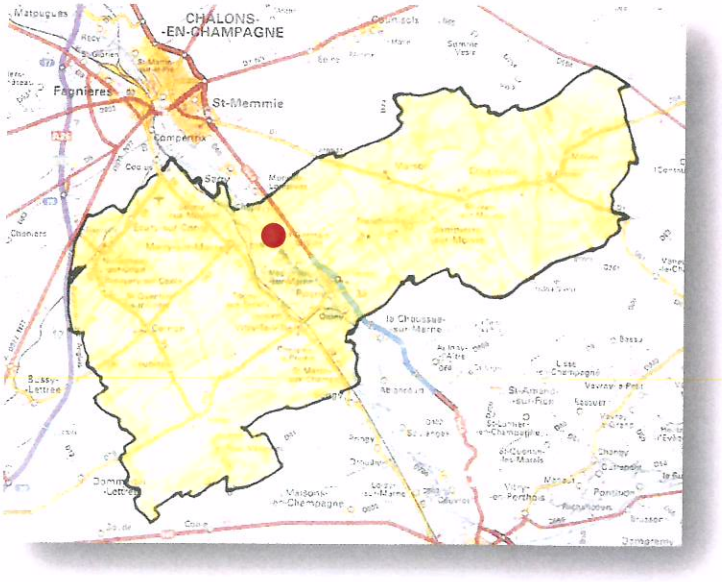

Le siège actuel de la communauté se trouve au 1er étage de la Mairie de Saint Germain la Ville

Les secrétaires issues des anciennes communautés de communes peuvent répondre à vos interrogations

Une équipe impliquée pour répondre à vos appels

Laetitia BASVILLE	Scolaire et périscolaire	ccmc.scolaire@orange.fr
Annick FAUXBATON	Animation Jeunesse-Investissements	ccmc.jeune-inv@orange.fr
Sabrina LEPRÉVOST	Affaires générales-Comptabilité	ccmc.ag-compta@orange.fr
Stéphanie LOGRIECO	Ressources humaines	ccmc.rh@orange.fr
Isabelle LOOTEN	Environnement	ccmc.environnement@orange.fr

LES DECISIONS DE VOS ELUS

RYTHMES SCOLAIRES

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

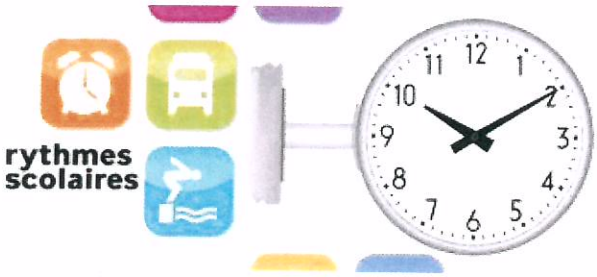

Les nouveaux rythmes scolaires ont donc, avant tout, un objectif pédagogique :

Il s'agit de mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Comment s'organise cette mise en place de la réforme sur les 5 groupes scolaires de la communauté ?

NAP : **N**ouvelles **A**ctivités **P**ériscolaires

École de la Vallée de la Coole :
- NAP 4x45 mn 1 après-midi par semaine où 2x1h30,
- 1 personne pour 12 élèves.

École de la Vallée de la Craie :
- lundi et vendredi 1 heure 30,
- 16 intervenants.

Écoles de Mairy-sur-Marne et Vitry-la-Ville :
- mardi et jeudi 1 heure 30,
- 5 intervenants à Mairy-sur-Marne.

École Arc-en-Ciel à Marson :
- lundi et vendredi 1 heure 30,
- 8 intervenants.

Quels sont les acteurs pouvant intervenir sur le temps périscolaire?

Les communes peuvent, en complément de leurs propres ressources, faire appel à une grande diversité d'intervenants pour organiser des activités sur le temps périscolaire par exemple issus d'associations partenaires de l'école
Le taux d'encadrement pour un accueil de loisirs sans hébergement se déroulant dans le temps périscolaire est fixé à un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et à un animateur pour 14 pour les enfants de 6 ans et plus.

Comment sont encadrés les enfants ?

Par 80 % de personnel qualifié titulaire.

Une forte mobilisation des agents communaux !

Une grande majorité des agents intercommunaux a répondu favorablement pour encadrer les NAP.

Une formation au **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est mise en place pour la première partie (formation de base) en août prochain pour les personnels volontaires, 8 jours du samedi au samedi, seconde partie (pratique sur site) 14 jours.

Le coût de la formation est pris en charge en totalité par la collectivité.

Quels tarifs pour les NAP ?

Bien que le coût d'environ 200 euros par élève soit à prendre en charge par la CCMC, **une large majorité d'élus s'est prononcée pour la gratuité.**

Les activités périscolaires, qui sont mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, et aux loisirs éducatifs.

REOM
(Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères)

Une grande disparité existait entre les territoires des anciennes communautés de communes.

Les Tarifs suivants ont été proposés suite au travail effectué par la commission et adoptés à la majorité :

Foyers

• 1 personne :	90 euros
• 2 personnes :	185 euros
• 3 personnes et + :	235 euros
• Résidence secondaire :	135 euros

Professionnels

• Agriculteur :	50 euros
• Artisan commerçant :	200 euros

Collectivités

• Mairie :	100 euros
• Salle des fêtes :	150 euros
• Cimetière :	100 euros
• EHPAD :	8 000 euros

1 seul appel sera effectué par la perception principale pour recouvrir cette taxe.

LES DECISIONS DE VOS ELUS

ASSAINISSEMENT

Le SPANC * : Les nouveaux tarifs mis en place

* Service Public d'Assainissement Non Collectif

Maison neuve

- Etude à la parcelle avec un test de percolation : 102.00 € Ttc
- Rédaction d'un dossier complet : 156.00 € HT
- Contrôle de l'installation avec prise de rendez-vous : 78.00 € Ttc
- Rapport suite au contrôle technique sur le terrain : 18.00 € Ttc
- Contrôle de conception : 60.00 € Ttc
- Contre-visite : 60.00 € Ttc

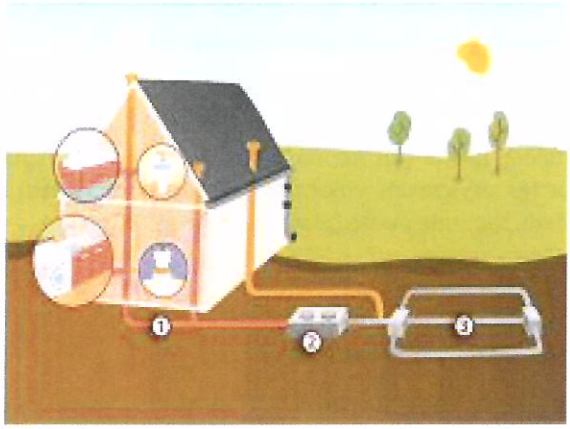

Réhabilitation

- Etude de réhabilitation avec test de percolation : 98.00 € Ttc
- Etude de réhabilitation sans test de percolation : 70.00 € Ttc

Réhabilitation ANC semi-collectif et cas particuliers

- Etude à la parcelle pour réhabilitation dont étude de sol déjà réalisée : 67.00 € Ttc
- Etude à la parcelle pour réhabilitation semi-collectif à Omey : 65.00 € Ttc
- Etude à la parcelle pour réhabilitation semi-collectif à Francheville : 67.20 € Ttc
- Etude à la parcelle pour réhabilitation Foyer Rémois à Omey : 305.00 € Ttc

Diagnostic avant transaction immobilière

- Réalisation du diagnostic avant transaction immobilière : 60.00 € Ttc
- Rapport définitif pour un contrôle effectué sur le terrain : 18 € Ttc

TARIFS ACTIVITES JEUNES

Des activités sont proposées aux familles pour les enfants présents pendants les vacances scolaires

Du 2 juillet au 2 août, soit 4 semaines en juillet et 2 semaines en août. La communauté de communes propose des activités pour les jeunes dont le détail vous a déjà été fourni par des brochures déposées dans vos boites aux lettres récemment.

Une participation est demandée aux familles des enfants inscrits aux diverses activités.

Les tarifs adoptés par la collectivité sont les suivants :

- Activités sur le territoire de la CCMC sans intervenant : 1 € par demi-journée.
- Activités hors territoire de la CCMC (piscine) en co-voiturage : 2 à 5 €.
- Activités hors territoire de la CCMC en transport en commun : 10 €.
- Séjour été sportif (jusqu'à 17 ans) : 65 €.
- Séjour nature (petits) : 75 €.
- Modélisme : recouvrement auprès des parents du coût des matériels techniques.

PROJETS ET TRAVAUX

Actuellement la collectivité est sur plusieurs projets d'intérêts communautaires

A POGNY

Le projet d'une maison médicale située à proximité du centre commercial prend forme. Plusieurs rencontres entre élus et professionnels du corps de santé ont été réalisées.

De nombreuses modifications ont été apportées au projet initial. Un engagement des professionnels de santé est nécessaire pour faire avancer le dossier. Une réunion récente nous confirme un sentiment positif et l'appui de la préfecture pour ce projet

UN GYMNASE A NUISEMENT SUR COOLE

Le projet de gymnase à proximité du groupe scolaire, en stand-by depuis un certain temps, va redémarrer suite aux précisions sur les couts financiers apportés par l'architecte en charge du dossier.
Quelques détails techniques restent à résoudre. La commission bâtiment se réunira avant la rentrée pour faire un dernier point sur ce dossier avant de le présenter pour approbation au conseil communautaire.

UN GYMNASE A VESIGNEUL

La commission d'appel d'offres devra se réunir prochainement pour l'ouverture des plis reçus suite au concours d'architectes lancé pour la construction du gymnase du groupe scolaire de Vésigneul.

LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES (en résumé)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1) **Elaboration et suivi d'un schéma de cohérence territorial (SCOT)**
2) **Elaboration et suivi d'une charte de Pays**
3) **Exercice du DPU pour la réalisation relevant des compétences d la communauté d communes.**
4) **Création et réalisation de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.**
5) **Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêts communautaires.**

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE COMMUNAUTE

1) **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique d'intérêt communautaire.**
2) **Actions favorisant le maintien l'extension ou l'accueil d'activités économiques**
3) **Développement numérique et déploiement de l'Internet à haut débit et nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

1) **Déchets ménagers**
   Collecte, traitement, élimination de déchets.
2) **Création, gestion entretien des moyens de production, de transport, de stockage et distribution d'eau potable.**
3) **Elaboration et suivi de Zone de Développement (ZDE) et d'Energies renouvelables.**
4) **Création et aménagement des itinéraires de randonnées**
5) **Les chemins et sentiers de randonnées d'intérêt communautaires seront situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petites et de grandes randonnées. L'ornement et la signalétique implantée sur les chemins et sentiers de randonnées sont reconnus d'intérêt communautaire.**

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Contractualisation ou accompagnement de procédures d'management visant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier.

CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE (uniquement la voirie communautaire)

1) **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.**
2) **Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels**
   Est d'intérêt communautaire la bibliothèque intercommunale de Marson
3) **Construction entretien et fonctionnement d'équipements sportifs**
   Sont d'intérêt communautaire : les plateaux multisports situés à Dampierre sur Moivre, Vésigneul sur Marne, et Nuisement sur Coole. Le mini terrain de football de Coupéville et le terrain de football de Marson.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1) **CIAS**
2) **Maison d'accueil pour personnes âgées**
3) **Création de maison de santé**
4) **Service d'accueil des enfants de moins de 6 ans**
5) **Création et gestion de relais d'assistantes maternelles**
6) **Equipements et actions d'animations d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse.**

TOUT OU PARTIE DE L'ASSSAINISSEMENT

Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs.

De nombreux atouts

Une intercommunalité aux compétences élargies

Pour un meilleur service à la population !

Un personnel intercommunal disponible et compétent

49 agents

L'intégralité du personnel employé par chaque organisme fusionné a été rattachée à la nouvelle communauté de commune et confirmé dans ses fonctions, statuts et avantages.

Scolarité élémentaire

Moyens scolaires

5 groupes scolaires avec restauration et garderie.

Gratuité des transports scolaires.

Petite enfance

1 mini-crèche
à Saint Germain la Ville
appuyée par un réseau d'assistantes maternelles sur tout le territoire.

LES ELUS DE L'INTERCOMMUNALITE

53 Titulaires ou suppléants élus au suffrage direct par la population

MILLON	Dominique	S	BREUVERY/COOLE
PIERRE	Maurice	T	BREUVERY/COOLE
RENAULT	Muriel	T	CERNON
ROSSIGNON	Jean-Marie	S	CERNON
MATHIEU	William	T	CHEPPES LA PRAIRIE
MATHIEU	Claudy	S	CHEPPES LA PRAIRIE
MENISSIER	Martine	T	CHEPY
ROUSSINET	Jérôme	T	CHEPY
BRODIER	Yvéric	T	COUPETZ
SCHULLER	Audrey	S	COUPETZ
ANCELLIN	Marie	T	COUPEVILLE
BIAL	Philippe	S	COUPEVILLE
FAUCONNIER	Hubert	T	DAMPIERRE/ MOIVRE
STIEVENART	Sabine	S	DAMPIERRE/ MOIVRE
DETHUNE	Catherine	T	ECURY/ COOLE
STEPHAN	Murielle	T	ECURY/COOLE
GALLOIS	Damien	S	FAUX-VESIGNEUL
MANGEART	Jean-Christophe	T	FAUX-VESIGNEUL
FARON	Jean-Claude	T	FRANCHEVILLE
PERARDEL	Joël	S	FRANCHEVILLE
ARNOULD	Jean-Claude	T	LE FRESNE
THOUVENIN	Luc	S	LE FRESNE
FURNE	Bernard	T	MAIRY/ MARNE
KUHN	André	T	MAIRY/MARNE
PUJOL	Catherine	T	MAIRY/ MARNE
MICHEL	Danièle	T	MARSON
VOISIN	Noël	T	MARSON
CAQUE	Odile	T	MOIVRE
COUSIN	Bernard	S	MOIVRE
MILLON	Luc	T	NUISEMENT/ COOLE
VANSANTBERGHE	Pascal	T	NUISEMENT/ COOLE
BRIGNOLI	Jean-Paul	T	OMEY
VALENTIN	Evelyne	S	OMEY
HUET	Maurice	T	POGNY
PATINET	Christophe	T	POGNY
SCIEUR	Marcelle	T	POGNY
DROUIN	Françoise	T	St GERMAIN-LA-VILLE
HERISSANT	Etienne	T	St GERMAIN-LA-VILLE
SCHULLER	René	T	St GERMAIN-LA-VILLE
LAPIE	Raymond	T	St JEAN/MOIVRE
MERCIER	Éric	S	SAINT/MOIVRE
BERTON	Roger	T	St MARTIN-AUX CHAMPS
HERBILLON	Daniel	S	St MARTIN-AUX-CHAMPS
GRUÉ	Marie-Ange	T	St QUENTIN/COOLE
ROGER	Sylvain	S	St QUENTIN/COOLE
JACQUES	Alain	T	SOGNY-AUX-MOULINS
PILLET	Jean-Jacques	S	SOGNY-AUX-MOULINS
JACQUET	Michel	T	TOGNY-AUX-BŒUFS
VIART	Andrée	S	TOGNY-AUX-BŒUFS
BODIN	Alexandre	T	VESIGNEUL/MARNE
REVELLI	Fabrice	T	VESIGNEUL/ MARNE
HINCELIN	Philippe	T	VITRY-LA-VILLE
MELLIER	André	T	VITRY-LA-VILLE

T= titulaire **S** =suppléant

LES VICE-PRESIDENT(E)S

1er Vice-président	André MELLIER
2° Vice-président	Hubert FAUCONNIER
3° Vice-président	Pascal VANSANTBERGHE
4° Vice-président	Françoise DROUIN

LES COMMISSIONS PERMANENTES EN PLACE

Commissions et président(e)s

Commissions	Présidents
Scolaire, périscolaire, transport scolaire	André MELLIER Pascal VANSANTBERGHE
Animation jeunesse	Pascal VANSANTBERGHE
Eau	Michel JACQUET
Assainissement REOM	André MELLIER
Habitat environnement	Françoise DROUIN
Bâtiments, gros travaux et entretien	Hubert FAUCONNIER
Finances	André MELLIER
Appel d'offres	Michel JACQUET
Action sociale, CLIC, CIAS, EHPAD, santé	Françoise DROUIN
Communication	Hubert FAUCONNIER
Informatique et développement haut débit	Hubert FAUCONNIER

Commission Communication

Comité de rédaction

Hubert FAUCONNIER-SCHOTS
Françoise DROUIN / Raymond LAPIE
Claudy MATHIEU / Christophe PATINET
Marcelle Scieur / Christine ABELÉ

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et suggestions directement à cette adresse :
ccmc.communication@orange.fr